

BON DE COMMANDE

à renvoyer à: TAO Prod. avenue Henri Mazet 46300 GOURDON
Joindre un chèque à l'ordre de TAO Prod.

Frais de port

Casquette, chemise, DVD, éventail, sac, T-shirt : 3 €

Pantalon, sweat-shirt, veste : 4 €

Tous articles : frais de port GRATUITS à partir de 95 €

DÉSIGNATION COMPLÈTE DE L'ARTICLE: CONDITIONNEMENT, COULEUR, TAILLE...	QUANTITÉ	SOUS-TOTAL (€)
remise adhérent TAO :	-5 %	
	PORT :	
	TOTAL :	

Je souhaite:

- réceptionner ma commande lors du stage ou du cours

le ... / ... / ... à

- recevoir mes articles à l'adresse suivante:

Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal: Localité:
Pays :
J: e-mail:

- recevoir une facture

Les articles seront envoyés par La Poste, au plus tard 1 à 2 jours après réception du bon de commande et du chèque joint.

Droit de rétractation

Article L.121-20. - Le consommateur dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens.

Lorsque les informations prévues à l'article L. 121-19 n'ont pas été fournies, le délai d'exercice du droit de rétractation est porté à 3 mois. Toutefois, lorsque la fourniture de ces informations intervient dans les 3 mois à compter de la réception des biens ou de l'acceptation de l'offre, elle fait courir le délai de 7 jours mentionné au premier alinéa. Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article L. 121-20-1. - Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement. Sur proposition du professionnel, le consommateur ayant exercé son droit de rétractation peut toutefois opter pour une autre modalité de remboursement.

Article L. 121-20-2. - **Le droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats :**

1. De fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant le délai de 7 jours francs ;

2. De fourniture de biens ou de services dont le prix est fonction de fluctuations des taux du marché financier ;

3. De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;

4. **De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le consommateur ;**

5. De fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;

6. De services de paris ou de loteries autorisés.